Date de convocation :
22 janvier 2015

Date d'affichage :
22 janvier 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoirs : 0

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2015

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille quinze, le 29 janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. ARGIER Patrice, Maire.

Présents : M. ARGIER Patrice, Mme ACHIN Corinne, M. NISON Luc, Mme TASSY Sarah, M. DEFORCEVILLE Thierry, Mme VENUTI Liliane, M. BIN Michel, M. DAUTREMEPUIS Francis, Mme LEMAIRE Sophie, Mme JOLIBOIS Patricia, M. TROUVAY Claude, Mme VONACHEN Agnès.

Absents non excusés : M. FROMENT Joseph, Mme BOCHAND Marie-Ange, M. DEBOUT Joël

Secrétaire de séance Mme JOLIBOIS Patricia.

Détermination du nom du chemin communal n°6

2015-001

Le Conseil Municipal, après délibération et l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer :

« chemin des Saules », le chemin début chemin du Ponchot et finissant au croisement de la rue Neuve et la rue Fontaine Roux.

Autorisation de porter plainte pour le maire par le Garde Champêtre

2015-002

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses activités de police, le garde champêtre est souvent le plus à même d'aller porter plainte au nom de la commune, notamment pour des raisons d'efficacité puisqu'il constate, le plus souvent, les dégradations causées, et de rapidité.

Pour pouvoir représenter la commune dans cette démarche, il lui faut une autorisation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

Lancement de l'étude diagnostic assainissement par l'ADTO

2015-003

DELIBERATIONS DU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration s'avère nécessaire afin de déterminer un programme de travaux hiérarchisé de réhabilitation.
Par ailleurs, l'arrêté de rejet de la station d'épuration actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2015. Il est donc nécessaire de renouveler cet arrêté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De lancer une étude diagnostique du son système d'assainissement
- De lancer l'élaboration du Dossier Loi sur l'Eau
- De solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général 60

Forêt désignation assesseurs et coupes d'affouages

FORET COMMUNALE DE CARLEPONT - Forêt soumise au régime forestier - Etat d'assiette 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibérer, et conformément à l'aménagement forestier de la forêt de Carlepont, décide, à l'unanimité, d'autoriser l'ONF :

1 / à procéder au martelage de(s) parcelle(s) suivante(s) :

- Parcelle n° : 8 : surface 11.79ha. Coupe d'amélioration.

- Parcelle n° 4a : surface 4ha. Coupe de régénération.

2 / à procéder à la mise en vente des bois de valeur (bois d'œuvre) des parcelles suivantes n° : 8 et 4a

3/ de procéder à la délivrance pour la commune de :

- des brins, perches, petit bois martelés de diamètre inférieur à 35 cm (marqués à la peinture) dans les parcelles 8 et 4a.

des houppiers (tête d'arbre) des arbres de valeur des parcelle n° : 8 et 4a. Ces houppiers ne seront disponibles qu'après la vente des bois destinés à être commercialisés et seulement lorsque l'exploitation sera déchargée (selon procédure du Règlement national d'exploitation forestière ONF).

- Cette délivrance se fera sous la responsabilité de trois garants, désignés ci-dessous :

  - Nom : BIN Prénom : Michel
  - Nom : DAUTREMEPUIS Prénom : Francis
  - Nom : VONACHEN Prénom : Agnès

4/ Le conseil municipal décide de désigner M. le Maire/Mr ARGIER Patrice pour fixer en concertation avec l'ONF le prix de retrait de la coupe.

5/ En cas d'invendu, le conseil municipal désigne Mr le Maire / Mr ARGIER Patrice afin qu'il procède en concertation avec l'ONF à la remise en vente du lot .

2015-004

Demande de subvention DETR pour le programme informatique de l'école

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Madame l'Adjoint expose le projet d'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif (classe CE2), de PC enseignants (CE2, CE1 et maternelles) et d'un rétroprojecteur dans le cadre de l'extension de la dotation informatique ENR (Ecole Numérique Rurale). L'opération prévue pour un montant estimé à 9 100,40 € H.T. soit 10 920,48 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Matériel informatique et installation sur site	9.100,40 €	**10.920,48 €**
Subvention DETR 40% / H.T.	4.550,20 €	
Financement communal		**6.370,28 €**

Le projet sera entièrement réalisé courant 2015.

2014-005

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- arrêter le projet pour le programme informatique de l'école
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 au taux en vigueur.

Demande de subventions DETR pour le remplacement d'une porte à la salle des fêtes

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement de la porte latérale de la salle des fêtes. L'opération prévue pour un montant estimé à 8 060,00 € H.T. soit 9 672,00 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Remplacement porte SDF	8.060,00 €	**9.672,00 €**
Subvention DETR 40% / H.T.	3.627,00 €	
Financement communal		**6.045,00 €**

Le projet sera entièrement réalisé courant 2015.

2014-006

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- arrêter le projet de remplacement d'une porte à la salle des fêtes
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 au taux en vigueur.

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet d'installation d'un nouveau module columbarium au cimetière. L'opération prévue pour un montant estimé à

Demande de subvention DETR pour l'installation d'un module columbarium au cimetière

7 371,00 € H.T. soit 8 845,20 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Installation d'un columbarium	7.371,00 €	**8.845,20 €**
Subvention DETR 40% / H.T.	2.928,40 €	
Financement communal		**5.896,80 €**

Le projet sera entièrement réalisé courant 2015.

2015-007

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- arrêter le projet d'installation d'un module columbarium au cimetière
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 au taux en vigueur.

Demande de subventions Conseil Général pour le lancement d'une étude de faisabilité d'aménagement du stade Jean Maês

Vu le budget communal,

M. le Maire présente le projet de réaliser une étude préalable pour l'aménagement du stade Jean Maës. L'opération prévue pour un montant estimé à 4.250,00 € H.T. soit 5.100,00 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'Oise.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Etude faisabilité Stade J. Maës	4.250,00 €	**5.100,00 €**
Subvention CG60 25% +10% / H.T.	1.4.78,50 €	
Financement communal		**3.612,50 €**

Le projet sera entièrement réalisé courant 2015.

2015-008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- arrêter le projet de lancement d'une étude de faisabilité d'aménagement du stade Jean Maës
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise.

Vu le budget communal,

M. le Maire présente le projet d'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle mairie par un architecte. L'opération prévue pour un montant estimé à 5.000,00 € H.T. soit 6.000,00 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'Oise.

Demande de subventions Conseil Général pour les frais d'architecte de l'étude de la future mairie

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Frais d'architecte future mairie	5.000,00 €	**6.000,00 €**
Subvention CG60 25% +10% / H.T.	1.750,00 €	
Financement communal		**4.650,00 €**

Le projet sera entièrement réalisé courant 2015.

2015-009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- arrêter le projet d'une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle mairie
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour les frais d'étude de l'architecte.

Vu le budget communal,

Demande de subventions Conseil Général pour la pose d'une réserve incendie Les Cloyes

M. le Maire présente le projet de pose d'une réserve incendie au hameau des Cloyes. L'opération prévue pour un montant estimé à 5.000,00 € H.T. soit 6.000,00 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'Oise.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Réserve incendie Les Cloyes	10.487,00 €	**12.584,40 €**
Subvention CG60 40% / H.T.	4.794,80 €	
Financement communal		**7.789,60 €**

Le projet sera entièrement réalisé courant 2015.

2015-010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- arrêter le projet de pose d'une réserve incendie Les Cloyes
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour la pose d'une réserve incendie.

- Vu la nécessité de procéder à l'Eclairage Public du réseau d'électricité pour le Chemin de la Fossette,

- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 1er juillet 2015 s'élevant à la somme de **19 318,52** euros (valable 3 mois)

- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de **16 464,03** euros (sans subvention) ou **7 498,00** euros (avec subvention)

- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 Novembre 2013

SE60 Création éclairage public chemin du Ponchot (Fossette)

2015-011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité :

- Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise pour l'Eclairage Public du réseau électrique **Chemin de la Fossette** en technique **Souterrain**

- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en
vigueur à la date de réalisation des travaux

- Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année **2015**, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint

- Prend Acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

- Prend Acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.